

**Acte N° 2022-06**

**Le Conseil d'administration, en sa séance du 22 avril 2022,  
sous la présidence de Nathalie DOMPNIER, Présidente**

- Vu** le Code de l'éducation ;
- Vu** les statuts de l'Université Lyon 2, adoptés par le conseil d'administration en sa séance du 27 avril 2018, modifiés ;
- Vu** la délibération 2022-12 du 14 mars 2022 portant approbation des lignes directrices de gestion relatives au régime indemnitaire des enseignants-chercheurs
- Vu** l'avis du Comité technique du 7 avril 2022 ;

**Prend l'acte suivant :**

**OBJET : information sur les lignes directrices de gestion relatives à la mobilité et à la promotion des enseignants-chercheurs**

Les membres du Conseil d'administration sont informés des lignes directrices relatives à la mobilité et à la promotion des enseignants-chercheurs, conformément aux documents joints en annexe.

Fait à Lyon, le 25 avril 2022  
La Présidente de l'Université Lyon 2

Nathalie DOMPNIER